

LES MIGRATIONS HUMAINES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Jean FAGES

Centre ORSTOM de Papeete, Polynésie Française

La Polynésie française a toujours été affectée par une très grande mobilité géographique de sa population. Ce phénomène déjà ancien, s'est brutalement amplifié depuis une dizaine d'années et a provoqué de profondes transformations de l'économie et de la société. Pourtant, comme dans bien des pays, ce problème est mal connu car l'observation et la mesure des flux migratoires sont difficiles à réaliser.

Les études orientées vers ce sujet et entreprises à l'échelle du territoire butent sur l'absence de données spécifiques et sont fondées sur les données des recensements généraux. Elles aboutissent à des évolutions des répartitions géographiques, à la mise en évidence des grandes tendances des flux migratoires, mais elles ont en définitive une portée limitée. A l'échelle réduite d'une monographie de village, les études à partir d'enquêtes directes à passages répétés permettent d'améliorer la connaissance de ces phénomènes. F. RAVAUULT a montré le parti que l'on pouvait tirer de l'utilisation des généalogies dans l'étude des migrations définitives ou durables (1). Toutefois, la généralisation de ces méthodes à des unités géographiques plus vastes reste à faire.

Pour ces raisons, la présente note ne sera pas une étude exhaustive de la circulation des hommes, mais plutôt une présentation des aspects les plus remarquables de ce sujet en Polynésie française.

(1) RAVAUULT (F.) Méthodes d'analyse, implications et conséquences démographiques des migrations dans un district rural de Tahiti. in *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, Vol. IX, n° 1, 1972.

Il a été souligné plus haut l'importance des phénomènes migratoires en Polynésie française. Les facteurs à prendre en considération pour établir une typologie détaillée sont nombreux et variés. Toutefois, le seul facteur temps permet de distinguer trois types principaux de déplacements de la population :

LES DÉPLACEMENTS DE COURTE DURÉE.

Ces déplacements ne sont pas à proprement parler de véritables migrations. Cependant, on ne saurait les négliger car ils mettent en mouvement des effectifs importants de population et de ce fait, masquent souvent les autres formes de la circulation humaine. Importantes et spontanées, leurs motivations sont de tous ordres : professionnelle (affaires), touristique (tourisme local et international), sociologique (visite des familles), etc...

LES MIGRATIONS TEMPORAIRES

Plus étalées dans le temps (2 à 6 mois, quelquefois plus), ces migrations revêtent parfois un caractère saisonnier : le plus souvent, elles sont liées aux activités professionnelles : ainsi les migrations spontanées liées à la plongée des nacres et des perles ou à la récolte du coprah, surtout dans l'archipel des Tuamotu ; ainsi les migrations organisées liées aux contrats de travail pour les sites du CEP (2), ou les

(2) C.E.P. : Centre d'Expérimentation du Pacifique. Ce terme désigne ici l'ensemble des organismes et entreprises, civils ou militaires, privés ou publics, travaillant pour le C.E.P.

entreprises de la Nouvelle Calédonie, aux séjours en métropole pour des études supérieures, des stages professionnels ou le service militaire.

LES MIGRATIONS DURABLES

A l'inverse des deux types précédents, ces migrations aboutissent à des transferts de population définitifs ou tout au moins durables et correspondent à une migration de la campagne (archipels) vers la ville (île de Tahiti) ; de plus elles mettent en cause non seulement les travailleurs, mais encore leurs familles. Leur intensité et leurs conséquences ont été telles que des problèmes délicats et difficiles ont surgi dans les zones d'émigration et dans les zones d'accueil. Leur incidence sur l'évolution des structures socio-économiques du territoire a été à ce point déterminante que l'on peut qualifier ce fait démographique comme le fait majeur de la décennie écoulée. Aussi, sans nier l'importance des autres formes de migrations humaines, nous examinerons seulement les migrations vers les villes dans leurs causes et leurs conséquences.

1. Causes des migrations vers les villes

Les causes de l'exode rural en Polynésie française surtout les causes psycho-sociologiques, ne sont pas différentes de celles qui ont été répertoriées et décrites ailleurs : disons simplement qu'elles représentent un besoin de se soustraire aux contraintes naturelles, sociales, économiques, du milieu d'origine, et un désir d'accéder à une parité sociale, économique, voire politique que seule la ville peut accorder à soi et à ses enfants. Il ne semble pas utile d'insister davantage sur des causes aussi générales. Par contre, il convient de préciser le cadre géographique original dans lequel s'exercent ces migrations, et surtout les conditions particulières qui leur ont donné naissance.

Le cadre géographique est celui d'un monde insulaire, c'est-à-dire celui d'un espace discontinu, fractionné en petites unités éparpillées (1), à l'intérieur duquel le problème des relations est primordial. Les îles sont mal reliées et de ce fait, peu ouvertes

(1) La Polynésie Française est constituée par 117 îles groupées en 5 archipels totalisant 4 000 km² et disséminés sur 4 millions de km² de mer. Les îles habitées (une soixantaine) totalisent 3 265 km² : la plus grande est l'île de Tahiti (1 042 km²), la plus petite représente quelques km².

sur l'extérieur. Les rencontres sont rares, les possibilités de développement et d'évolution, restreintes, les servitudes naturelles, très fortes. Face à cet espace fractionné, enclavé et peu structuré, se trouve la grande île (Tahiti) dotée de fonctions centralisatrices, relais obligé, pôle d'attraction inévitable.

Cela devrait suffire à expliquer les migrations vers les villes. Pourtant, et c'est là qu'interviennent les conditions particulières qui les ont favorisées, ces migrations s'expliquent moins par la structure du territoire que par les liens avec la métropole, nés de la colonisation. En effet, l'installation du CEP, décidée par la métropole, a été, dans le territoire déjà en proie à une crise de l'économie rurale (2), le catalyseur nécessaire au développement du phénomène : les créations d'emploi qu'elle a suscité ont rendu possible l'émigration vers la ville d'une main-d'œuvre libérée par une agriculture en crise. La dimension de cet organisme explique la rapidité et l'acuité de ce processus (3). De la même façon, les relations entre la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie, s'expliquent par référence à une même métropole qui les favorise : d'où la constitution d'un pôle d'attraction extra-territorial et l'existence d'un flux migratoire dirigé vers la Nouvelle Calédonie, à la suite du développement des activités liées à l'exploitation du nickel.

2. Les conséquences des migrations vers les villes

(a) Une urbanisation démesurée de Tahiti

Les migrations vers Tahiti et Papeete ont toujours existé mais elles n'avaient pas le même caractère qu'à l'heure actuelle. Plus volontiers temporaires que définitives, elles ne concernaient qu'une faible partie de la population. Leur incidence sur la croissance urbaine était limitée et celle-ci dépendait essentiellement des mouvements naturels. Depuis les années 60, le processus s'est accéléré et a provoqué une urbanisation démesurée de Tahiti.

(2) La crise agricole liée à la baisse des exportations de coprah, de vanille, de nacre et régnant lors de l'installation du C.E.P. en 1963, avait déjà donné naissance à un courant migratoire. Le C.E.P. leur a donné toute son intensité.

(3) A la fin de 1970, l'ensemble du C.E.P. employait environ 5 000 salariés (3 300 salariés locaux, 1 700 salariés expatriés) sur un effectif global de 26 000 salariés dans le territoire. Le C.E.P. est encore, et de loin, le premier employeur du territoire, les administrations mises à part.

RAPPORT DE LA POPULATION URBAINE DE TAHITI

	1956 (%)	1962 (%)	1967 (%)	1971 (%)
A la population totale de Tahiti...	75,9	78,1	80,3	83,3
A la population de la Polynésie.....	37,9	42,0	50,1	55,5

A l'heure actuelle, plus de 80 % de la population de Tahiti et plus de 55 % de la population du territoire se trouvent concentrés dans Papeete et sa zone urbaine. En effet, la croissance urbaine se fait au profit exclusif de Papeete. Il n'existe pas de centres secondaires qui, jouant un rôle de relais, pourraient équilibrer et freiner cet essor. La structure du territoire et l'attraction de Papeete, liée à ses fonctions et à son marché du travail (le seul du territoire) ne le permettent pas.

Les déplacements de population locale auxquels il faut ajouter les apports métropolitains, ont provoqué l'éclatement de Papeete. La véritable croissance urbaine se fait à la périphérie de la ville par la constitution d'une banlieue résidentielle. Une agglomération étirée sur plus de 30 kms et fortement peuplée (66 000 habitants en 1971) s'est finalement substituée à Papeete. Sa croissance est extrêmement rapide.

ZONE URBAINE DE TAHITI (1)

	1962		1971	
	Population	Accroissement 1956-1962 (%)	Population	Accroissement 1962-1971 (%)
Zone urbaine...	35 514	22,5	66 185	86,5
Tahiti	45 430	19,1	79 494	75,2
Polynésie	84 551	10,8	119 168	41,0

(1) Zone urbaine : Papeete, Faava, Punaauia, Paea, Pirae, Arue, Mahina.

Supérieure à 10 % par an, la croissance urbaine est trop rapide et spontanée pour être harmonieuse et contrôlée (1). Cet état de fait résulte d'une absence de structure d'accueil. Des cités ont été créées pour

(1) FAGES (J.) L'extension de Papeete. in Tahiti et Moorea : Etudes sur la Société, l'Economie et l'Utilisation de l'Espace. Travaux et Documents, ORSTOM, 1970.

les fonctionnaires, les techniciens du CEP, les militaires, constituant l'essentiel de la population expatriée. Rien n'a été élaboré pour accueillir les insulaires, canaliser et discipliner leur installation. On a trop compté sur les traditionnelles lois polynésiennes de l'hospitalité : elles ne pouvaient constituer des structures d'accueil suffisantes. Ainsi, à côté de lotissements résidentiels accueillant une population socio-économiquement privilégiée, s'est développé anarchiquement un habitat spontané de type bidonville, qui souffre de la faiblesse des infrastructures (eau, électricité, assainissement, voirie, transports). Son extension a été si rapide qu'il n'a pas toujours été possible de créer la viabilité nécessaire. En 1969, les bidonvilles représentaient 4 000 logements environ, répartis sur plus de cent hectares. On estimait à 22 000 habitants, la population de la zone urbaine vivant en habitat spontané. 98 % de cette population étaient originaires des îles autres que Tahiti (2).

La pression démographique entraîne une spéculation foncière qui renchérit le sol et rend toute solution difficile et onéreuse. A ces obstacles, viennent s'ajouter les obstacles administratifs. L'étalement de l'agglomération sur 7 communes constitue un handicap énorme. Les frontières administratives pèsent d'un poids négatif, et empêchent de penser les problèmes comme ceux d'une grande ville. L'absence de solutions d'ensemble justifie des opérations ponctuelles, finalement moins efficaces et peu rentables.

Pour l'heure, Papeete est une bien grande capitale pour ce territoire. Cette excessive urbanisation repose en effet, non sur l'industrialisation du territoire, mais sur le développement des services. Cela suffirait-il à en soutenir la croissance et à en justifier le prix à payer ?

(b) Création d'un foyer de peuplement à l'extérieur du territoire

Les migrations durables ne s'effectuent pas exclusivement en direction de Papeete et de sa zone urbaine. Elles s'effectuent aussi en direction de zones d'appel extra-territoriales, et ont provoqué la création de foyers de peuplement polynésiens en Nouvelle Calédonie, et accessoirement, aux Nouvelles Hébrides. Ces migrations sont un fait ancien, politiquement

(2) Enquête Rénovation Urbaine. S.E.T.I.L., 1969.

Les Iles du Vent, moins Tahiti, fournissaient 28 % de la population ; les Iles sous le Vent, 24 % ; les Tuamotu-Gambier, 19 % ; les Iles Marquises, 12 % ; les Iles Australes, 14 % ; divers, 1 %.

favorisé et subordonné à l'économie calédonienne : en effet, elles ont véritablement commencé après 1950, et ont connu depuis, des fortunes diverses ; elles procurent à la Nouvelle Calédonie une partie de la main-d'œuvre dont elle a besoin, et elles lui permettent d'éviter l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère (principalement indonésienne) pouvant poser à terme, des problèmes politiques ou raciaux ; elles sont liées aux péripéties des économies polynésiennes et calédoniennes : les rétrécissements du marché du travail en Polynésie ont le plus souvent coïncidé avec les accélérations de l'économie calédonienne et expliquent les départs importants. Depuis 1968, les migrations vers Nouméa ont réduit et relayé les migrations vers Papeete ; la communauté polynésienne de Nouvelle Calédonie s'est fortement accrue ; au début de 1971, elle était estimée à plus de 5 000 personnes (1), soit environ 5 % de la population locale de la Polynésie.

Attirés par l'abondance et la variété des emplois, les Polynésiens émigrent facilement, malgré les problèmes rencontrés à l'arrivée à Nouméa (2). Leur habileté, leur qualification en font une main-d'œuvre appréciée des employeurs ; leur esprit d'entreprise leur procure des situations enviables dans plusieurs secteurs (Bâtiment, Transport, Commerce). Ils constituent un groupe ethnique homogène, encore très fortement relié au milieu d'origine. Pourtant, certains signes d'une intégration à la vie calédonienne apparaissent déjà : petit à petit, les Polynésiens ont su se faire une place dans la société calédonienne où ils occupent une position charnière entre celle des Européens, groupe économiquement dirigeant et celle des autres groupes ethniques plus défavorisés.

En Polynésie, cette émigration soulage la pression démographique à Papeete, procure des rentrées monétaires (salaires et prestations), mais pourrait devenir préoccupante ; l'émigration est en effet très faiblement contrôlée (peu de départs organisés avec contrat de travail) et est donc très vulnérable aux crises économiques ; à tout moment, elle peut s'inverser et, comme à la fin de 1971, donner naissance à des retours importants et soudains. Toutefois, à en juger par la place qu'elle occupe dans l'économie calédonienne, l'avenir de la communauté semble solidement assuré. Sa croissance est liée à l'évolution des économies polynésiennes et calédoniennes, à

(1) La communauté tahitienne comptait 2 542 personnes lors du recensement de 1963.

(2) FAGES (J.) La communauté tahitienne de Nouvelle Calédonie. *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, Vol. IX, n° 1, 1972.

leurs rapports de forces : si la Polynésie ne peut retenir ses travailleurs, la Nouvelle Calédonie constituera alors, si besoin est, un exutoire naturel.

(c) La dépopulation des archipels

Les migrations vers les villes créent des problèmes non seulement dans les zones d'accueil, mais encore dans les aires de départs. Le calcul de la « population subsistante » a permis une estimation des mouvements migratoires ayant affecté les différents archipels au cours de la période 1962-1967 (3). A l'exception des Iles du Vent (surtout l'île de Tahiti où le gain annuel a été estimé à 1 700 personnes) et des Iles Australes (en équilibre), tous les archipels ont enregistré de forts déficits de population : 23 % pour les Iles sous le Vent, 16 % pour les Tuamotu-Gambier, 14 % pour les Marquises.

Ce phénomène persiste à l'heure actuelle et conduit à une concentration de la population de plus en plus marquée sur les Iles du Vent, et à une nouvelle répartition géographique de la population.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (en %)

	1956	1962	1971
Iles du Vent.....	58,0	61,6	70,8
Iles sous le Vent.....	20,1	19,2	13,2
Tuamotu-Gambier	11,1	8,3	6,9
Marquises.....	5,4	5,7	4,8
Australes	5,4	5,2	4,4

L'examen des pyramides des âges des populations rurales fait apparaître des déficits significatifs dans les catégories des jeunes adultes : 25-35 ans, c'est-à-dire celles qui sont le plus aptes à procréer.

Dans les archipels, ce déficit explique la stagnation démographique et annonce un sous peuplement dont les conséquences seraient graves : blocage des possibilités de développement et donc, accentuation des disparités économiques régionales, tant il est vrai que démographie et économie sont liées. A l'heure actuelle, les archipels se trouvent à un seuil ; malgré la crise de l'agriculture traditionnelle, ils vivent encore grâce à l'autoconsommation des produits vivriers et à l'appoint des rentrées monétaires procurées par les salaires, soit locaux, soit extérieurs (sites du C.E.P. : Papeete, Nouméa). S'ils devaient

(3) Enquête Rénovation Urbaine. S.E.T.I.L., Papeete, 1970.

continuer à jouer ce rôle de réservoir de main-d'œuvre, et donc, à se dépeupler indéfiniment, leur abandon total et généralisé serait à craindre.

(d) *Les transformations de la société*

En moins de 10 ans, l'économie de la Polynésie a connu une brutale mutation. L'économie agricole traditionnelle a été brutalement remplacée par une économie monétaire : la production des biens primaires pour l'exportation a diminué et a été remplacée par la consommation des biens importés. Au cours de la décennie, la production s'est radicalement transformée :

PRODUCTION AU COÛT DES FACTEURS : EN % PAR SECTEURS (1)

	1960	1969
Secteur Primaire	40	17
Secteur Secondaire	16	24
Secteur Tertiaire.....	44	59

(1) Economie et Statistiques. I.N.S.E.E., n° 32, mars 1972.

Les secteurs secondaires (Bâtiment, Travaux Publics) et tertiaires (Transports, Commerces, Banques, Services, Administrations) se sont développés au détriment du secteur primaire. Les comptes économiques de la Polynésie Française traduisent cette évolution économique :

EVOLUTION DES PRINCIPALES GRANDEURS CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE (1)

(en milliards de FCP courants : 1 FCP = 0,055 FF)

	1960	1969
Produit intérieur brut	4,2	19,1
Revenu disponible des ménages....	3,6	16,0
Salaires des administrations et des entreprises	1,3	8,9
Consommation des ménages	3,0	14,7
Importations	1,6	10,3
Exportations	1,3	2,0

(1) Economie et Statistiques. I.N.S.E.E., n° 32, mars 1972.

Dans une telle conjoncture économique, les transformations sociales étaient inévitables : une société urbaine (du moins à Tahiti) a brutalement remplacé la société rurale traditionnelle. La mobilité géographique responsable du développement de l'urbanisation a facilité ce processus. De plus, elle a provoqué une mobilité sociale en permettant la formation d'un salariat important au détriment de l'entreprise familiale. Le salariat, tant masculin que féminin, s'est considérablement développé : 26 000 salariés en 1970 contre 7 000 en 1959 et une masse salariale multipliée par 7.

Au niveau des ménages, l'évolution des structures socio-professionnelles a provoqué un accroissement des revenus (multipliés par 5) et partant, une transformation quantitative et qualitative de la consommation. Encouragée par l'usage généralisé du crédit, la consommation s'est diversifiée, et s'est orientée vers les biens importés : produits alimentaires (conserves), produits manufacturés (électro-ménager, télévision, transistors, automobiles, bateaux, etc.). Les genres de vie ont perdu de leur originalité pour se modeler sur ceux des sociétés de consommation. Rien n'y manque, pas même les problèmes sociaux (délinquance juvénile, alcoolisme, chômage, etc.), jusqu'ici inconnus.

Les phénomènes décrits dans ces quelques lignes ne sont pas exclusifs à la Polynésie Française ; d'autres pays ou territoires en connaissent de semblables mais peu avec une pareille intensité. Leurs incidences sur l'économie, la société, l'utilisation de l'espace, sont sources de difficultés ou de conflits ; elles sont aussi trop profondes pour être réversibles. Dans les circonstances présentes, il n'y a pas de raisons pour que cesse cet exode rural. Son ralentissement passe par une redéfinition des rapports villes-campagnes, et une nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Manuscrit reçu au S.C.D. le 2 juillet 1973.